



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/225
7 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-sixième session
Points 50, 51, 52, 53, 60 a) et i)
et 70 de la liste préliminaire*

APPLICATION DE LA RESOLUTION 45/48 DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE
ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES
(TRAITE DE TLATELOLCO)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES
DANS L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS
L'EAU

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION
COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : NOTIFICATION DES ESSAIS
NUCLEAIRES; INTERDICTION DE DEVERSER DES DECHETS
RADIOACTIFS

EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Lettre datée du 5 juin 1991, adressée au Secrétaire général par
les représentants du Chili, de la Colombie, de l'Equateur et du
Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des membres de la Commission permanente du Pacifique Sud, nous
avons l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la
déclaration jointe, publiée le 31 mai dernier par le Secrétariat général de la
Commission, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des
points 50, 51, 52, 53, 60 a) et i) et 70 de la liste préliminaire.

* A/46/50.

Réaffirmant leurs communications antérieures des 15 juin, 9 et 11 juillet et 21 et 28 novembre 1990 ainsi que des 9 et 28 mai 1991, les membres de la Commission permanente du Pacifique Sud réitèrent une fois encore face aux essais nucléaires effectués par la France leur opposition résolue et leurs protestations vigoureuses eu égard aux conséquences néfastes des déchets radioactifs sur le milieu marin et ses ressources et exigent la cessation immédiate et définitive de telles expériences.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint du
Chili auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) James HOLGER

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Equateur
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) José AYALA-LASSO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de
la Colombie auprès de
l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando CEPEDA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ricardo V. LUNA

ANNEXE

Déclaration publiée à Santiago le 31 mai 1991 par la Commission permanente du Pacifique Sud

Selon des nouvelles diffusées par les médias le 29 mai dernier, la France a procédé à une explosion nucléaire dans le bassin du Pacifique, la troisième depuis la reprise de ces explosions expérimentales le 7 mai dernier; cette fois-ci, l'explosion, d'une puissance nettement supérieure aux précédentes, a eu lieu sur l'atoll de Fangataufa.

Le Secrétariat général de la Commission permanente du Pacifique Sud se voit donc dans l'obligation, face à la poursuite d'expériences aussi préoccupantes, de réitérer sa ferme opposition et ses protestations vigoureuses et d'exiger une fois encore qu'il y soit immédiatement et définitivement mis fin comme il l'a déjà demandé dans les déclarations qu'il a publiées les 9 et 28 mai au nom des pays membres de ce système régional maritime, compte tenu de leur politique commune de défense et de protection du milieu marin et en application du mandat que lui ont conféré tant les ministres des relations extérieures desdits pays que les réunions de la Commission permanente.
